

Brevets—Loi

Après le vote:

• (1210)

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vendredi, j'ai donné préavis d'une motion concernant la tenue d'un débat d'urgence sur la question du bois d'oeuvre. Or, la motion qu'on vient d'adopter a de nouveau préséance sur la mienne. Je voudrais toutefois me réserver le droit de proposer demain la tenue de ce débat d'urgence.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque aussi le Règlement. Le député ne peut pas gagner sur les deux tableaux. En appuyant une motion qui tend à passer à l'ordre du jour, il repousse son initiative antérieure.

M. Gauthier: Monsieur le Président, cela n'a absolument rien à voir. Le député vous a signalé, Votre Honneur, qu'il présenterait à nouveau sa motion demain...

M. Hnatyshyn: Parlez-moi d'une urgence.

M. Gauthier: C'est votre faute.

M. le Président: Peu importe à qui le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) veut attribuer une faute, il sait pertinemment qu'on ne s'adresse pas personnellement à un député en disant «vous» ou «votre».

La présidence a entendu les propos du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et elle en prend note. Bien entendu, elle s'attend à ce que demain, il fasse sa proposition au moment voulu.

Je déclare la motion adoptée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 21 novembre, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines modifications connexes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^{me} Kilens (p.1378).

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, vous avez dû remarquer que l'opposition n'apprécie pas beaucoup que le gouvernement veuille faire adopter le projet de loi C-22. Nous n'apprécions pas beaucoup que le gouvernement veuille limiter le débat à quelques heures seulement. A mon avis, le Parlement du Canada ne devrait pas étudier la question en quelques heures seulement. Les députés devraient avoir l'occasion de parler, qu'ils soient pour ou contre la question. Nous savons, cependant, que le gouvernement conservateur ne veut pas leur donner cette occasion. Il veut raccourcir le débat pour qu'il se termine rapidement. Les conservateurs veulent chasser la douleur. Ils veulent que les Canadiens oublient les dispositions très dures du projet de loi.

Votre Honneur ne devrait pas penser un instant que je suis le seul à ne pas aimer le projet de loi. Il y a peut-être des conservateurs en face qui partagent mon opinion, à moins qu'ils ne jugent mes propos entachés de sectarisme. Vous n'êtes probablement pas d'accord avec eux sur ce point, monsieur le Président.

Mlle MacDonald: Jamais.

M. Boudria: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les commentaires des médias. Je suis heureux que la ministre des Communications (M^{lle} MacDonald) écoute avec beaucoup d'attention. Elle était dans ma circonscription récemment...

Mlle MacDonald: Et j'ai été bien accueillie.

M. Boudria: Je n'en doute pas. Je me serais rendu volontiers dans ma circonscription, moi aussi, si elle m'avait prévenu. Pour la gouverne de la ministre des Communications, je cite l'éditorial suivant du 24 novembre 1986, paru dans un journal très objectif et très sérieux, le *Star* de Toronto. Il s'intitule: «*Patently Bad Legislation*». Voici le passage en question:

• (1220)

Avoir dénié, avec véhémence, que le prix des médicaments augmenterait à cause de son projet de loi, le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Harvie Andre, déclare maintenant cela n'est pas impossible. Cet aveu est déjà plus proche de la vérité.

Son projet de loi accorderait 10 ans aux multinationales pharmaceutiques pour lancer de nouvelles marques de médicaments d'ordonnance sur le marché avant que toute autre entreprise canadienne n'ait le droit d'en fabriquer de semblables non brevetés. Autrement dit, M. Andre propose d'élargir le pouvoir monopoliste des multinationales pharmaceutiques. Or, quand une entreprise détient un monopole, les prix ne peuvent qu'augmenter inévitablement.

C'est ce qui s'est produit dans tous les autres domaines. Il est donc presque certain que les médicaments vont coûter plus cher, non seulement les nouveaux, mais aussi ceux qui sont déjà sur le marché. M. Luciano Calenti, le président de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, a déclaré la semaine dernière que si les fabricants de médicaments non brevetés n'ont pas le droit de lancer de nouveaux produits sur le marché, ils devront relever le prix de leurs produits actuels pour éviter la faillite.

C'est écrit ici noir sur blanc, monsieur le Président. Il ne s'agit pas seulement de l'opinion d'un député de l'opposition mais d'une opinion entièrement objective qui nous vient d'ailleurs. J'ai pensé prendre un moment pour vous en faire part.

Je voudrais énoncer, monsieur le Président, certaines autres raisons pour lesquelles les Libéraux ne peuvent pas appuyer le projet de loi à l'étude. Tout d'abord, il faut se rappeler que c'est un gouvernement libéral très soucieux des malades, des nécessiteux et des vieillards qui a modifié la Loi sur les brevets en 1969. C'est le ministre de la Consommation et des Corporations en poste en 1968, le très honorable leader de l'opposition (M. Turner), qui a présenté le projet de loi. En raison des élections de 1968 qui ont été un franc succès, le projet de loi a expiré au *Feuilleton* mais le ministre suivant a pris la relève. Le nouveau gouvernement a repris ce projet de loi très progressiste qui a fait baisser le prix des médicaments pour le plus grand avantage de beaucoup de Canadiens.